



La CFDT vous informe



Sopra Steria I2S



LA MENSUELLE

janvier 2023

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS



**ÉDITORIAL**  
NOS VOEUX !



**BONNE ANNÉE 2023**

**LE BILAN 22**

2022 : TOUJOURS LE MONDE D'AVANT !



**SALAIRE**

DEMANDEZ VOTRE POSITIONNEMENT SALARIAL !



**ADHÉREZ, REJOIGNEZ-NOUS !**

Inscrivez-vous à la liste de diffusion l'Essentiel, pour recevoir par mail les actualités au fur et à mesure, et chaque mois, un résumé du CSE.

[dscfdtsoprasteria@gmail.com](mailto:dscfdtsoprasteria@gmail.com)



Consultez notre site



[cfdtsoprasteria.blogspot.fr](http://cfdtsoprasteria.blogspot.fr)




**Cfdt:**

La CFDT vous informe

**Sopra Steria I2S**S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# LA MENSUELLE

## Télétravail : la bonne affaire, oui, mais pour qui ?

À l'origine sous la pression de la **CFDT**, un accord de télétravail a été signé pour **améliorer l'équilibre vie personnelle/vie professionnelle**.

Depuis la COVID et devant les gains de productivité constatés grâce aux salariés Sopra Steria en télétravail, l'idée de généraliser le **télétravail à moindre coût** et de réduire les locaux en introduisant la notion de **flex-office** (bureaux partagés) a germé dans la tête de notre direction.

Alors **à qui profitent** vraiment la COVID, le télétravail et la sobriété immobilière aujourd'hui ?

Selon le Monde sur la base de l'étude Arseg 2022, le **m<sup>2</sup> coûte en moyenne 681€** et grâce à l'opportune sobriété immobilière et au flex-office, la surface et le nombre de postes de travail sont **divisés par 2**.

Si on prend une moyenne de 8m<sup>2</sup> par salarié avec les espaces communs, **le gain moyen annuel par salarié est donc de 2 724€** pour l'immobilier.

**En contrepartie du télétravail, le salarié perçoit 12 x 20€** soit **240€ par an**. L'entreprise valorise le **m<sup>2</sup> annuel** chez le salarié à **30€** toutes charges comprises.

Merci à la direction et à son anti-syndicat dévoué qui a signé cet **accord déloyal**, déséquilibré et qui **fait perdre encore plus de pouvoir d'achat aux salariés**.

**Maintenant le quoi qu'il en coûte est à la charge du salarié...**



### DERNIÈRE MINUTE

Conséquence de l'inflation et de la fuite des cerveaux, la direction s'est senti obligée d'ouvrir une nouvelle négociation sur le télétravail en 2023.

Peut être un peu plus d'équité à l'horizon !

Pour suivre ces négociations, inscrivez-vous à la liste de diffusion **l'Essentiel** pour recevoir par mail les actualités au fur et à mesure :

[dscfdtsoprasteria@gmail.com](mailto:dscfdtsoprasteria@gmail.com)

Consultez  
notre  
site



cfdsoprasteria.  
blogspot.fr



PAGE 2

**VOUS N'ATTENDEZ PAS L'INONDATION POUR VOUS ASSURER ...  
PROTÉGEZ AUSSI VOS DROITS, REJOIGNEZ-NOUS !**



Cfdt:

La CFDT vous informe

Sopra Steria I2S

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

## LA MENSUELLE

## 2023 : un marathon de négociations !

Vos élus CFDT se font le devoir d'être force de propositions dans toutes les négociations qui s'ouvrent.

La CFDT Sopra Steria invite tous les élus (DS, élus CSE, RP, ...) à participer soit aux réunions de travail qu'elle organise, soit aux réunions de négociation.

Les propositions, décisions, ... se font de manière collégiale, démocratique, avec l'appui du syndicat national en adéquation avec les valeurs d'équités de la CFDT. La CFDT vous partage régulièrement toutes ses revendications via ses communications, réseaux sociaux et blog.

Certains sujets comme les NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) sont récurrents, d'autres sont fonction d'un calendrier.

Les sujets importants abordés cette année sont le télétravail, la QVT, l'accord sur le handicap et le renouvellement des CSE.

Pour en savoir plus

LOI BORLOO  
QUESACO ?

Vous travaillez chez le client ? Vous allez en formation ? ... Loin de chez vous ?

N'hésitez pas à demander une compensation du temps de trajet en déclarant des frais. Elle n'a besoin d'aucune autorisation préalable pour être saisie.

Cette compensation sera versée avec **vos** paye et non pas dans un versement à part comme les autres frais.

C'est une **contrepartie** relative au temps de **déplacement professionnel**, lorsqu'il excède le temps normal de trajet en application des dispositions de l'article L 3121-4 du Code du travail.

Le temps de déplacement à calculer est le temps de trajet le plus court aller-retour entre le domicile et le lieu de l'activité qui n'est pas le site de rattachement.

Et si vous aviez droit à des sous ?

N'oublions pas que pour un bon dialogue social, il faut des élus engagés, des propositions, mais il faudrait également une direction à l'écoute !

PAGE 3

VOUS N'ATTENDEZ PAS D'AVOIR UN ACCIDENT POUR ASSURER VOTRE VOITURE ...  
PROTÉGEZ AUSSI VOS DROITS, REJOIGNEZ-NOUS !



Consultez  
notre  
site



cfdsopraSteria.  
blogspot.fr




**Cfdt:**

La CFDT vous informe

**Sopra Steria I2S**S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# LA MENSUELLE

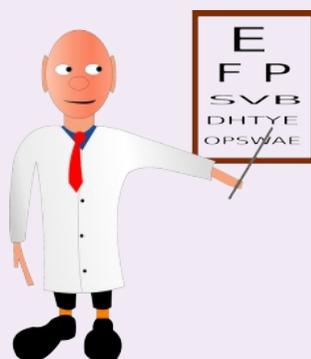
## COTISATION!ON SANTÉ

### Augmentation cotisation santé : désinformation !

Dans la presse, on annonce **des augmentations de cotisation de complémentaires santé**. Rassurez-vous, vos élus **CFDT** veillent.

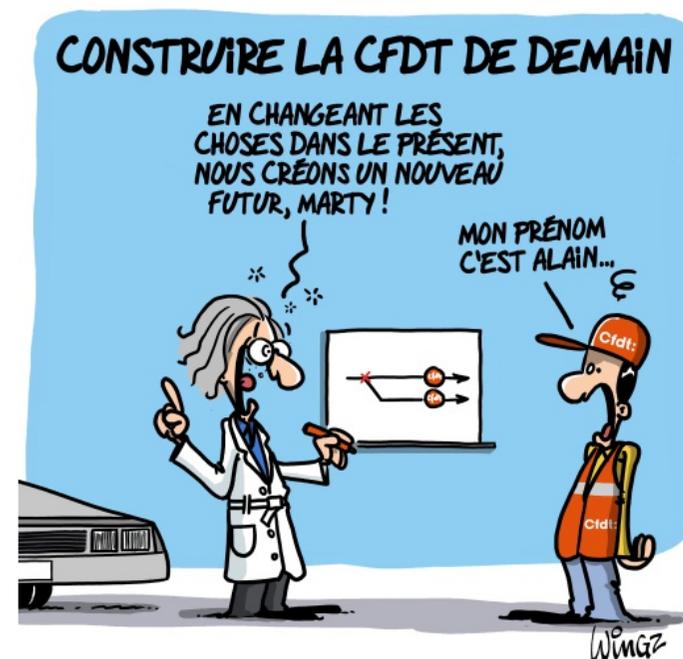
La cotisation des complémentaires santé du groupe Sopra Steria n'augmentera pas en 2023 !

La **CFDT** est la plus impliquée et experte sur le sujet, **contactez-nous** !



## ÉLECTION CSE 2023 !

Nous avons également toujours besoin de bonnes volontés, et si la mission de représentant du personnel te tente, contacte-nous !

Consultez  
notre  
sitecfdtsopraSteria.  
blogspot.fr

PÀGE 4

**ADHÉREZ, REJOIGNEZ-NOUS !**

Retrouvez-nous également sur **twitter** : CFDTsopraSteria  
Sur **LinkedIn** : cfdt-groupe-sopra-steria-21ab5b182  
Suivez-nous et partagez !

